Conditions Particulières pour les Offres VPS

ELYPSEGROUP SAS Date de mise à jour : 25/11/2025

1. Objet

Les présentes Conditions Particulières (ci-après "CP") complètent les Conditions Générales de Vente (CGV) de ElypseGroup et régissent les modalités spécifiques relatives aux services de serveurs privés virtuels (VPS) proposés par la Société.

2. Acceptation des CP

La souscription à une offre VPS implique l'acceptation sans réserve des présentes CP par le Client, en complément des CGV. En validant sa commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance des règles de remboursement et de responsabilité des données décrites ci-après.

3. Utilisation Acceptable des Services VPS

- **3.1.** Le Client s'engage à utiliser les services VPS de manière légale et conforme aux présentes CP, aux CGV et aux lois en vigueur.
- **3.2.** Toute utilisation des services VPS à des fins illicites, y compris, mais sans s'y limiter, la création, la distribution ou la facilitation d'attaques par déni de service (DDoS), le minage de cryptomonnaies sans autorisation, et l'hébergement de contenu illégal est strictement interdite.

4. Suspension des Services

- **4.1.** La Société se réserve le droit de suspendre immédiatement et sans préavis les services VPS du Client dans les cas suivants :
 - Un nombre excessif d'attaques DDoS reçues, compromettant la stabilité des services.
 - Une suspicion d'utilisation des services VPS pour initier des attaques DDoS.
 - Une suspicion d'utilisation des services VPS pour le minage de cryptomonnaies.
 - Une suspicion d'utilisation des services VPS pour héberger des contenus illégaux ou toute activité contraire aux lois et réglementations en vigueur.
 - Toute autre activité du Client pouvant nuire à la stabilité ou à la sécurité des services fournis par la Société.
- **4.2.** En cas de suspension des services VPS pour les raisons mentionnées ci-dessus, la Société informera le Client de la suspension et des motifs correspondants dès que possible.

5. Politique de Remboursement et Renonciation

5.1. Renonciation au droit de rétractation : Le Client reconnaît et accepte expressément que la mise à disposition du service VPS constitue l'exécution immédiate du contrat. Par conséquent, **dès la première utilisation du service** (connexion au serveur, déploiement ou consommation de ressources), le Client renonce définitivement à son droit de rétractation et s'oppose à toute demande de remboursement. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée une fois le service utilisé, même partiellement.

- **5.2. Perte de droit suite à suspension :** En cas de suspension des services VPS pour les motifs mentionnés à l'article 4.1, le Client perdra tout droit à remboursement pour la période restante du service souscrit.
- **5.3.** La Société ne sera pas responsable des pertes ou dommages indirects résultant de la suspension des services VPS pour les raisons susmentionnées.

6. Responsabilité du Client et des Données

- **6.1.** Le Client est seul responsable des activités sur son serveur VPS et s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger son serveur contre les utilisations abusives.
- **6.2.** Responsabilité des données: Le Client est seul et unique responsable de l'intégrité, de la conservation et de la sauvegarde de ses données hébergées sur le VPS. ElypseGroup (ElypseCloud) ne saurait être tenu responsable en cas de perte, vol, détérioration ou corruption de données, quelle qu'en soit la cause (panne matérielle, erreur logicielle, piratage ou erreur humaine). Il appartient au Client d'effectuer ses propres sauvegardes régulières sur un support externe.
- **6.3.** Le Client s'engage à informer immédiatement la Société de toute utilisation suspecte ou non autorisée de son serveur VPS.
- **6.4.** Une consommation excessive des ressources du serveur peut entraîner des frais supplémentaires, calculés de manière forfaitaire sur la base du 95^e percentile.
- **6.5.** Conformément à l'article 6.4, la limite de consommation est fixée à une moyenne de 20 Mbps sur la période de location.
- **6.6.** En application des articles 6.4 et 6.5, une pénalité forfaitaire de 1 € par Mbps excédentaire sera appliquée sur la période de location.

7. Modifications des CP

La Société se réserve le droit de modifier les présentes CP à tout moment. Les modifications seront publiées sur le site internet de la Société et, le cas échéant, notifiées aux Clients par email. L'utilisation continue des services VPS après modification vaut acceptation des nouvelles CP.

8. Contact

Pour toute question relative aux présentes CP, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : contact@elypsecloud.com